



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le sept mars deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 15

Présents : M. Jacques MERVEILLE, Mme Céline LEJOSNE, M. Éric BOCQUET, Mme Viviane DELEVALLÉE, M. Pierre PAPEGHIN, Mme Régine CALLIPEL, Mme Rose SECQ, M. Jacques RIBAILLE, M. Yves LEFRANCO, M. Didier DAMIDE, Mme Marie-Pierre ROUSSEL, M. Bernard BAILLEUL, Mme Blandine MORTREUX, Mme Marie-Christine DEWAST, M. Jean-Pierre DELEVALLÉE

Ont donné Pouvoir :

Absents :

Délibération n°3/25

Objet : Délégations consenties au Président et à la Vice-Présidence par le Conseil d'Administration

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Monsieur le Président explique que le Centre Communal d'action sociale de la Commune peut être amené à répondre en urgence à des demandes des habitants et prendre donc des décisions pour sortir certaines personnes aidées de leurs difficultés.

Monsieur le Président précise que, si ces délégations sont accordées, leurs utilisations feront toujours l'objet d'une restitution devant le Conseil d'Administration afin que l'organe délibérant soit au courant de la manière dont sont utilisées ces mêmes délégations.

Afin de parvenir à une efficacité renforcée de l'action sociale, l'Assemblée délibérante décide, à l'unanimité :

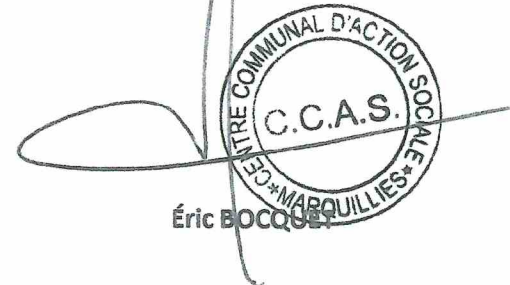
- d'octroyer au Président et à la Vice-présidence les délégations leur autorisant :
 - ➔ le règlement des factures d'un montant maximal de 500 €, par foyer et par opération, dans le cadre d'aides d'urgences.
 - ➔ la fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 14 mars 2025

Le Président



Éric BOCQUET

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Eric Bocquet'. The signature is written over a circular official stamp. The stamp has a double border. The outer border contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' at the top and 'MARQUILLIES' at the bottom. The inner circle contains the acronym 'C.C.A.S.' in the center.

Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.